



21170

Département de la Côte d'Or

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-USAGE

Séance du 20 mai 2021

L'an deux vingt et un, le vingt mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Valérie HOSTALIER, Maire

Nombre de membres au CM : 15

En exercice : 15

Qui ont délibéré : 14

Date de la convocation :

12/05/2021

Date d'affichage :

12/05/2021

Présents : Mesdames Valérie HOSTALIER, Aurélie LABELLE, Laurie AUSSENAC, Stéphanie IMBERT, Laetitia MARTZLOFF, Jocelyne NICOLAS et Valérie HUMBLOT. Messieurs Alain IMBERT, Ali ERTUGRUL, Suayib CAKIR, Jean MATHELIN et Roger GANEE.

Procuration : M. Jérémy POILLOT donne procuration à M. Ali ERTUGRUL, M. Rachid BOULAHYA donne procuration à M. Roger GANEE

Absent(s)-excusé(s) : M. MOSSON Arnaud

Absent(s)-non excusé(s) : /

Secrétaire de séance : Aurélie LABELLE

Président de séance : Valérie HOSTALIER

Objet de la délibération : N° 2021_036 – Attribution des foins sur la parcelle AD 126
« Le Paquier de la Borde – Année 2021

- Vu la parcelle communale citée ci-avant,
- Vu la possibilité d'attribuer les foins sur pieds,
- Vu les inscriptions prises en mairie courant mai dernier,
- Vu le courrier de M. Eric JAYÉ sollicitant l'attribution des foins sur la parcelle des Petits Pâtis,
- Vu les explications données par Mme le Maire,

Le Conseil Municipal DECIDE :

D'ATTRIBUER pour l'année 2021, les foins sur pieds de la parcelle AD 126 comme suit :

- à M. Régis ROUX pour 1 ha 70 a,
- à Mme Séverine PIOT pour 1 ha 70 a,
- à M. Jean-Claude BOILLAUD pour 1 ha 70 a,
- à M. Eric JAYÉ pour 5 ha 50 a.

DE FIXER le prix de l'hectare à 120 €.

M. Eric JAYÉ demande en sus la parcelle des Petits Pâtis. Celle-ci sera cédée contre 100 € l'hectare.

VOTE : à l'unanimité.



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Le Maire,

Valérie HOSTALIER

